



REUNION DU COMITE DIRECTEUR – COMPTE RENDU N°2
Vendredi 2 Octobre 2020 à 19h en visio-conférence sur Starleaf

Présidence :

Jean-Marc BERAUD

Présents Comité Directeur :

René CARQUET, Emile HERRY, Joseph FALQUERHO, Marcel JOANNIC, Patricia LANDREAU, Jean-Claude LE BOULICAUT, Maryse LE GALLO, Pauline LE ROUX, Pierre LEMAITRE, Loïc RAPINEL, Serge RIGOT, Alain TALARMIN,.

Excusés Comité Directeur :

Didier VAREECKE (pouvoir à Jean-Marc BERAUD), Solange CARFANTAN, Aurélie COROUGE, Dominique DUVIGNEAU, Gildas PORZIER (pouvoir à Alain TALARMIN), Didier RUEL, Roland TILLY, Corentin ROSSIGNOL.

Assistent :

CTS : Jonathan BALESTON-ROBINEAU, Antoine GALOPIN, Claire MALAQUIN.

Direction :

Clément BAJON.

Le président Jean-Marc BERAUD remercie les membres du Comité Directeur pour leurs présences à cette réunion qui ne peut malheureusement pas se dérouler en présentiel, la Maison des Sports ayant un protocole sanitaire restrictif pour les réunions avec notamment l'interdiction de manger dans les salles de réunion.

- 1. Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 25 Mai 2020.**
- 2. Intervention du Président Jean-Marc BERAUD**

Assemblées Générales LBA

Après lecture des projets de convocation et ordre-du-jour, le Comité Directeur valide les projets de convocations et d'ordre-du-jour des Assemblées Générales ordinaire et élective prévues le samedi 7 novembre 2020 à Ploufragan, pour proposition au Comité Directeur.

Nous pouvons ne réaliser qu'une seule convocation mais afin de faciliter la distribution des boitiers pour le vote électronique de l'AG élective l'après-midi, il y aura deux convocations et donc deux émargements et ce afin d'éviter les problèmes liés aux pouvoirs et représentations.

Egalement, avec le contexte sanitaire actuel, nous demandons aux clubs de ne pas venir accompagné et qu'il n'y ait qu'un seul représentant par club.

Le président précise que l'AG est prévue au Centre Technique Henri Guerin à Ploufragan, suivant l'évolution de la situation nous avons envisagé deux projets de repli : à la Halle Maryvonne Dupureur avec un pique-nique en extérieur ou en ligne en visio avec des votes électroniques, un projet étudié par la FFA au cas où la situation l'obligerait.

Pour la prochaine olympiade, le nombre de délégué des clubs pour la Bretagne passe à 12, anciennement 11. Il y a donc 12 délégués titulaires et 12 suppléants si le nombre de candidature atteint plus de 24 personnes.

Pour l'AG ordinaire de l'année 2019, le matin il n'y aura pas d'intervention d'un représentant du bureau fédéral, élection de l'après-midi oblige. Pour l'après-midi, si un représentant des candidats des listes nationales pourrait intervenir en clôture de notre AG après l'élection des délégués des clubs.

Projet de Professionnalisation de l'ETR

Objectif de mise en conformité avec le droit du travail

- Le statut « d'accompagnateur » est reconnu par l'URSAFF et permet à son titulaire de recevoir une indemnisation. Celle-ci est plafonnée à 125€ par action dans la limite de 5 actions par mois.
- Ce statut vaut pour l'encadrement de matchs et l'encadrement d'athlètes en compétition, mais il ne peut en aucun cas être appliqué pour l'encadrement de séances techniques.
- Pour rémunérer les encadrants investis dans les actions de l'ETR nous devons donc avoir recours à un contrat de travail, ce qui implique l'obligation de qualification des entraîneurs concernés.
- Le CDD de surcroît d'activité semble être le contrat de travail le plus adapté pour répondre à nos besoins, mais celui-ci reconnaît uniquement les heures d'encadrement sportif.
- La valorisation des tâches annexes (préparation séance, constitution de liste, accueil, briefing débriefing, surveillance...) et la distinction de différents niveaux de responsabilité (coordonnateur, responsable de spé, responsable de stage) passera donc uniquement par la modulation du volume et/ou du taux horaire.
- Le volume reconnu pour une journée de stage serait de 7h, la surveillance nocturne des mineurs pourra faire l'objet d'une valorisation de salaire de l'ordre de 2h30 supplémentaires.
- L'obligation d'honorabilité est assurée par l'inscription de l'action auprès de la DDCS via l'application TAM. Un intervenant possédant un casier judiciaire non vierge se verra refuser l'inscription dans l'équipe d'encadrement.

La réforme s'appliquera à toutes les actions sportives régionales à compter de la saison 2020-2021. Tous les nouveaux intervenants devront désormais s'inscrire dans ce cadre réglementaire fixé par la ligue, les STAPS titulaires d'une carte professionnelle constituent à ce titre un réservoir potentiel d'intervenants diplômés qu'il pourrait être pertinent d'impliquer. S'agissant des entraîneurs déjà investi au sein de l'ETR nous devons développer une approche différenciée.

- Pour les entraîneurs qui possèdent déjà un niveau de qualification en adéquation avec les missions assurées au sein de l'ETR, la professionnalisation constitue une valorisation de leurs compétences.
- Pour les autres nous devons faire en sorte que le changement soit perçu comme une opportunité davantage que comme une contrainte. Pour cela il est indispensable de proposer un accompagnement individualisé.
- Cet accompagnement pourra consister en un simple conseil et pourra aller jusqu'à la prise en charge financière d'une partie de la formation CQP.
- Cela pose tout de même un certain nombre de question, il s'agira d'un investissement conséquent sans garantie d'un engagement pérenne des cadres au profit des actions de ligue.
- Les entraîneurs qui entreront dans la démarche de montée en compétence pourront poursuivre légalement leurs engagements au sein de l'ETR grâce à l'ouverture d'un livret de formation.
- Il est à prévoir que certains cadres ne souhaitent pas s'engager dans le processus de qualification, ceux-ci seront désormais bénévoles et seront défrayés de leur frais de déplacement.

Le Budget prévisionnel de l'accompagnement de montée en compétence et en qualification des cadres est de 2 500€ sur 2 ans. Les procédures étant parfois assez longues et indépendantes de notre volonté.

Le Comité Directeur valide le projet de professionnalisation des stages ETR et la prise en charge des frais de formation ou d'équivalence des cadres n'ayant pas de carte pro.

Intervention du Directeur, Clément BAJON – Point d'étape sur les actions ligues :

– Corrida de Langueux

Suite à la validation du Comité Directeur du 29 Novembre 2019 du projet de « reprise », nous avons donc poursuivi les échanges avec le Comité d'Organisation de la Corrida et avons avancé sur un projet de convention d'organisation avec une facturation en fin d'année pour la gestion de la communication, la logistique, le chronométrage et les partenariats (avec une commission pour la Ligue à chaque).

A ce compte, nous avons rencontré cette semaine la nouvelle municipalité avec le Comité d'Organisation de la Corrida et nous avons présenté le projet de co-organisation avec la conservation de l'association d'origine, projet qui convient parfaitement à la mairie, La nouvelle municipalité étant très positive sur son soutien à la Corrida pour les années à venir.

Des groupes de travail vont être créés afin de renouveler la convention avec la municipalité et transférer les moyens humains de la municipalité, avec une réduction de son implication sur la communication et un apport complémentaire sur le village et l'installation logistique.

– Ekiden de Bretagne à Saint-Malo

L'Ekiden est pour l'heure maintenu, le programme et les dépenses ont été adaptées afin d'être à l'équilibre avec le peu de partenaires intéressés en ces temps difficiles.

L'intérêt est grand des participants, les inscriptions avancent bien, nous avons réduit à 125 équipes pour répondre aux protocoles sanitaires de la sous-préfecture de Saint-Malo.

Une compétition a eu lieu à St Malo avec 1000 participants la semaine dernière mais ils ont des difficultés avec avoir un accord.

L'objectif est de maintenir pour réaliser une première édition et avoir un retour des participants mais également des bénévoles sur le parcours et la logistique. Nous sommes conscients que la préfecture pourra au dernier moment annuler l'événement c'est pourquoi nous allons attendre le dernier moment pour engager des frais.

La ville de Saint-Malo pourra nous donner le contact de la personne en charge des dossiers à la sous-préfecture pour avoir une idée et ne pas être surpris au dernier moment.

– Candidature de Pacé pour la Coupe d'Europe de 10 000m

Nous avons eu (Loïc et moi-même) cette semaine une visio avec la Directrice Adjointe et la Directrice des Événements d'European Athletics et Pierre Weiss.

La candidature de Pacé sera étudiée le 12 Octobre par les élus de EA, leurs attentes sont désormais plus hautes après les réussites des 3 éditions à Londres. La candidature de Pacé et notamment les chiffres de participation de cette année ont donné une véritable crédibilité à la candidature. Un point important qui a été abordé est la mise en place d'un dispositif de Live Streaming de qualité, sur les éditions précédentes Loïc l'avait proposé pas cette année, la piste l'Equipe TV (désormais proche de la FFA) peut être à étudier, European Athletics trouvant l'idée plus qu'intéressante pour le dossier de Pacé.

L'objectif de la réunion était d'aborder les points importants: les transports et l'hôtellerie. Les éditions du Match International et Inter-celtique de 10km montraient que c'était réalisable malgré des correspondances par Paris, Amsterdam ou Nantes. Au niveau des Hôtels, l'Océania et les campaniles des environs semblent répondre à leurs attentes.

Dernier point critique, il faudra faire homologuer WA la piste de Pacé qui n'est classée « que » FFA. Et il faudra s'assurer du soutien des Collectivités territoriales pour la tenue du budget.

Questions diverses

- Les rapports des commissions de la saison 2019 seront validés dans les prochaines semaines par email.

Jean-Marc BERAUD

Président LBA